



Luxembourg, le 15 novembre 2012

lm/cf/mma

Aux Membres de la Commission des Affaires  
étrangères et européennes, de la défense, de la  
Coopération et de l'Immigration

---

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique du jeudi après-midi 15 novembre 2012, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Monsieur Félix Braz relative à une intervention auprès de la Fédération de Russie pour souligner l'attachement du Luxembourg au respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe et à l'OSCE et pour demander l'engagement de démarches en vue d'un renforcement de l'Etat de droit et de l'indépendance de la justice.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments très distingués.

Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information aux honorables Membres de la Conférence des Présidents  
Luxembourg, le 15 novembre 2012  
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,

# Motion

Dépôt : Felix BRAZ (déi gréng)

Luxembourg, le 11 octobre 2012

## La Chambre des Député-e-s,

- prenant acte des verdicts en première instance et en appel rendus lors du procès des membres du groupe punk *Pussy Riot*,
- estimant ces verdicts disproportionnés ;
- relevant aussi que le retrait du mandat parlementaire du député oppositionnel Guennadi Goudkov - un des organisateurs des protestations du printemps - au motif d'activités commerciales incompatibles avec son mandat de député, est interprété comme une démonstration de pouvoir arbitraire ;
- inquiète que la nouvelle législation sur les ONG et sur le droit de réunion mais aussi la loi dite « sur l'extrémisme » puissent servir à museler toutes les formes d'opposition ;
- soulignant que les libertés politiques, les droits de l'homme et l'Etat de droit sont graduellement remis en question en Russie ;
- considérant qu'en sa qualité de membre du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) la Fédération de Russie a affirmé vouloir respecter les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie,
- soulignant l'inquiétude que ces développements suscitent ;

## invite le Gouvernement

- à intervenir auprès des autorités de la Fédération de Russie pour souligner l'attachement du Luxembourg au respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe et à l'OSCE ;

- à demander aux autorités de la Fédération de Russie d'engager les démarches aboutissant à un renforcement de l'Etat de droit et notamment ~~de~~ à renforcer l'indépendance de la justice.

M. B. F. BAAZ  
A. Koz

O. Adam  
C. ADAM

roule  
J. Losché

V. Losché  
V. LOSCHÉ